

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-15

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 46

Exprimées par pouvoirs : 105

**Total (mini 127) : 151**

**Quorum atteint**

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 6 voix)**

Anne-Sophie RIGAULT

**3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

**34 représentants des communes, communes associées et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

### Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

### Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

### Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

## **Objet : Groupement des Parcs et des projets de Parcs de la Région PACA pour l'achat de fournitures**

La Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération n° 2017-04-04 du 9 mars dernier, le Bureau avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes des Parcs et des projets de Parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'achat de fournitures.

Le retrait du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional du Mont Ventoux de ce groupement oblige les collectivités regroupées à délibérer à nouveau afin de modifier la composition du groupement.

Le groupement de commandes est désormais ainsi constitué :

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON en qualité de coordinateur "chef de file"  
et  
LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES  
LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES  
LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ELARGI DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE  
LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR  
LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS  
LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME  
LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Aucune autre modification n'est opérée.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et plus particulièrement l'article 28 ;

**Vu** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et plus particulièrement aux articles 27, 79 et 80 ;

**Vu** le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Parc naturel régional du Luberon, les 6 autres Parcs naturels régionaux et les 2 projets de Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur désignés dans ce projet de convention ;

**Considérant** le retrait du groupement de commande mutualisée du syndicat de préfiguration du projet de parc du Mont Ventoux.

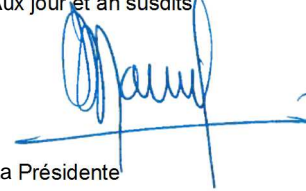
**Considérant** l'obligation de modifier la précédente délibération du 9 mars 2017.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Prend acte** du retrait du Syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional du Mont Ventoux.
- **Approuve** la modification des termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande comportant 4 lots, entre le Parc naturel régional du Luberon et les 6 autres Parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que le projet de parc de la Sainte Baume, tous mentionnés dans la convention constitutive du groupement relatif à l'achat de fourniture ci-annexée ;
- **Accepte** que le syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon soit coordonnateur « Chef de file » selon l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

- **Désigne** la Présidente et le Directeur pour représenter le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans le groupement lors de la commission simplifiée d'examen et d'attribution des offres qui aura lieu au siège du Parc du Luberon.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce groupement de commandes.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ